



Confédération Générale du Travail



## COMMUNIQUE FO REMONTEES MECANIQUES ET PISTES

Chambéry le 13/01/2026

À l'occasion de la réunion annuelle des représentants FO Remontées Mécaniques et Domaines Skiables, les délégués représentant les différents massifs français ont une nouvelle fois alerté sur des problématiques récurrentes qui, d'année en année, restent sans réponses concrètes.

La situation sociale des salariés des domaines skiables, et plus particulièrement de ceux employés dans les petites stations, continue de se dégrader. La réduction de la durée des contrats saisonniers, la remise en cause de l'activité partielle, les difficultés d'accès à l'allocation chômage, les salaires insuffisants face au coût de la vie en station, le logement, les transports, l'absence de structures adaptées aux jeunes enfants... sont autant de freins majeurs à l'emploi et au recrutement.

FO refuse que les saisonniers deviennent une main-d'œuvre précaire et interchangeable. La suppression possible de l'activité partielle longue durée, alors que le manque de neige n'a plus rien d'exceptionnel, mettrait en grande difficulté les salariés comme les exploitants, notamment dans les petites structures. Maintenir cette aide, quelle que soit la nature juridique des stations, permet de conserver des salariés sous contrat et de préserver l'emploi en vallée.

À quatre ans des Jeux Olympiques d'hiver 2030, il est illusoire de croire que cet événement majeur pourra se tenir sans les femmes et les hommes qui font vivre les stations au quotidien. Les JO ne pourront se dérouler sans les saisonniers des domaines skiables. Sans amélioration des conditions sociales et professionnelles, il n'y aura ni fidélisation, ni transmission des compétences, ni avenir pour l'économie de montagne.

La question du logement demeure centrale. Les loyers restent trop élevés et les solutions proposées insuffisantes. Sans volonté politique forte et sans implication réelle des employeurs, la sédentarisation des familles de salariés restera impossible. Il en va de même pour les transports et la garde des jeunes enfants, encore largement inadaptés aux contraintes du travail saisonnier.

En réaction aux pressions subies par les représentants dans le cadre de leurs mandats, FO Transports mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose pour les faire cesser. Au préalable, nous appelons le syndicat patronal à se saisir de ce problème délétère pour le dialogue social.

FO continuera d'agir pour la défense des droits des salariés et la sécurisation des parcours professionnels. Nos représentants engageront les démarches nécessaires auprès des services ministériels et des acteurs concernés afin que l'emploi saisonnier soit enfin considéré à la hauteur de son importance économique et sociale.

Priscilla MARINI  
Secrétaire Générale FO RMDS